

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 11 octobre 2023

DELIBERATION : 2023-04-13

OBJET : Candidature à l'Appel à Projet « Mieux manger pour tous »

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entreaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Patrice WEIGEL

Thorame-Basse :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. Aimé BAC suppléé par M Olivier LIAUTAUD; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle; M. BONIFASSI Éric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M Joël LAUGIER suppléé par M. Jean-Charles ŒIL; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc; M. GAGLIO Baptiste ; M. DONNINI Gérard ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Candidature à l'Appel à Projet « Mieux manger pour tous »

Exposé

Dans le cadre du déploiement de son Projet Alimentaire Territorial, il est proposé de répondre à l'appel à projets « Mieux manger pour tous », afin de développer des actions sur la thématique de la justice sociale. En 2022, la Communauté de Communes a réalisé un diagnostic de la précarité alimentaire sur le territoire, concluant à un projet de plan d'actions débattu puis amendé ensuite par les membres de la commission Agriculture-Forêts.

La CCAPV dispose également d'une étude sur le gaspillage alimentaire et sur les possibilités de dons alimentaires, ciblant les gros producteurs, avec un premier état des lieux, basé sur du déclaratif.

Des premières actions ont été engagées en 2022 avec l'animation d'une première réunion inter-acteurs et l'impression d'un flyer sur l'aide alimentaire proposée sur l'intercommunalité.

Dans ce contexte, il est proposé que la CCAPV amplifie son action sur cette thématique et candidate à ce titre à l'Appel A Projets « Mieux manger pour tous » sous l'intitulé « PAT CC Alpes Provence Verdon : mieux manger, c'est bon pour tous ! ». Cette candidature serait établie autour des propositions suivantes :

- En lien avec les France Services, les ADMR, les Centres Médicaux Sociaux (CMS) et les CCAS (lorsqu'ils existent), réaliser un travail d'animation pour mieux identifier les personnes en situation de précarité sur les communes rurales en respectant leur dignité, notamment le public des retraités isolés. Il pourrait ainsi être développé l'itinérance des services proposés (par exemple des ateliers sur une alimentation de bonne qualité et durable, au sein des villages.)

- Valorisation des repas non consommés en restauration collective (en lien avec le PAT départemental)

- Travailler sur les invendus en fin de marché et la lutte contre le gaspillage dans les grandes et moyennes Surfaces, inciter aux conventions aux dons, être en veille sur la qualité des denrées et proposer une communication positive aux acteurs.

- Appuyer les associations caritatives présentes sur le territoire, notamment sur l'accès aux produits locaux et accompagner les bénévoles en favorisant leur engagement.

- Proposer aux bénéficiaires des ateliers aux objectifs variés : sensibiliser à une alimentation plus durable, sortir de l'isolement, mise en relation avec les jardins potagers familiaux mis en place dans les communes, ...

- En lien avec le CODES et la Maison Intercommunale Sport Santé du Verdon, réaliser des animations sur la thématique Santé et Alimentation.

- poursuivre l'animation des réunions inter-acteurs, avec la présence des bénéficiaires.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé que la coordination et l'animation des missions soient réalisées par le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission en CDD sur un contrat de 3 ans.

Les charges de cette opération comprendraient ainsi des dépenses salariales, des dépenses de prestations (réalisation d'animations ou d'ateliers et de communication), des dépenses d'achats de denrées (pour la réalisation des animations et ateliers) et quelques dépenses de logistiques pour permettre l'itinérance (caisses de transports).

Pour le financement de cette opération, la CCAPV pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat, via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), à hauteur de 80 % des dépenses éligibles, soit 119 920 € pour les 3 années, avec un autofinancement de la CCAPV limité à 20 %.

Le plan de financement global est le suivant :

Dépenses		2024	2025	2026	total	Recettes	2024	2025	2026	Total
Dépense de fonctionnement	dépenses salariales	40 300 €	40 300 €	40 300 €	120 900 €	DREETS	42 640 €	38 640 €	38 640 €	119 920 €
	frais de déplacements	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €					
	prestations de communication	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	autofinancement	10 660 €	9 660 €	9 660 €	29 980 €
	prestations d'accompagnement	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €					
Dépenses pour l'achat de denrées		2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €					
Dépenses de logistiques		5 000 €	0 €	0 €	5 000 €					
TOTAL		53 300 €	48 300 €	48 300 €	149 900 €	TOTAL				149 900 €

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE DECIDER** de la candidature à cet Appel à Projets via les éléments ci-avant exposés,
- **DE SOLLICITER** l'Etat, via la DREETS, pour le financement du projet lié à cette candidature à hauteur de 80% soit 119 920 € sur 3 ans.
- **DE CREER** au tableau des effectifs de la CCAPV un poste de chargé(e) de mission sur trois ans pour piloter ce projet, sous réserve de l'obtention des subventions afférentes,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants, en dépenses et en recettes, aux budgets 2024 et suivants,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

Cette décision est adoptée à l'unanimité
 Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
 Le 17 octobre 2023
 Le Président,